



THECAMP, C'EST QUOI ?

Ouvert depuis octobre 2017 à Aix-en-Provence, thecamp est un camp de base pour explorer le futur. C'est un nouveau point de convergence et de ralliement accueillant tous types de communautés d'explorateurs. Un espace où se préparent des expéditions innovantes pour sonder, parcourir et inventer le futur de façon collaborative.

Laboratoire dédié aux technologies émergentes (réalité virtuelle, robotique, intelligence artificielle, biotechnologies) et aux nouveaux usages (intelligence collective, modèles économiques durables, gouvernances partagées), thecamp est un nouvel écosystème. Un lieu d'inspiration, d'échanges, de création et d'expérimentations à grande échelle.

Le futur que nous voulons explorer est un futur où des transformations radicales sont à l'œuvre, où l'on ne pense plus de façon linéaire, mais systémique. Où l'on réinvente les nouvelles façons de se déplacer, d'utiliser les ressources de la planète, de communiquer, de grandir, d'évoluer et de penser le monde. C'est un futur où les hommes vivent ensemble selon de nouveaux paradigmes, en suivant des modèles économiques durables, en croisant les savoirs et les disciplines par l'intelligence collective, en adoptant des modes de gouvernance disruptifs et agiles.

UN CAMP DE BASE AVEC SES RÈGLES

Comme tout lieu accueillant de nombreux publics et activités, thecamp a ses propres règles afin de garantir une manière positive et sûre de vivre ensemble. Ce règlement a donc été établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du code du travail. Il s'applique à toutes les personnes extérieures participant à une action sur le site de thecamp, et ce pendant toute la durée de son séjour. Il est disponible sur le site Internet de thecamp et est mis à la disposition de chaque camper sur simple demande.

RESPECT DES PERSONNES, DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX

- 1.** Vous êtes sur un site naturel particulièrement sensible au risque incendie. Chaque camper doit être extrêmement vigilant sur ce point et prévenir immédiatement le PC sécurité au 04 13 91 20 90 et d'appeler le 112 ou le 18 en cas de départ de feu. Il est strictement interdit de fumer dans les espaces naturels de thecamp, sous peine d'exclusion immédiate et définitive.
- 2.** Nous demandons à tout camper de respecter des règles élémentaires de courtoisie envers tout autre camper ou personnel permanent.

- 3.** Tout acte d'agression physique envers un autre camper ou membre du personnel fera l'objet d'une procédure d'exclusion. Les agressions verbales, les comportements injurieux ou grossiers n'ont pas leur place à thecamp et seront sanctionnés.
- 4.** Les campers doivent respecter les locaux, le matériel et les documents mis à leur disposition. Afin de maintenir les salles de travail et l'auditorium en bon état, il n'est pas permis d'y consommer boissons et nourriture qui pourraient tacher et salir ces espaces. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une procédure d'exclusion.
- 5.** thecamp décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature amenés dans ses locaux.
- 6.** En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans les salles de travail, les chambres, le hall d'accueil et tout lieu public. Les campers peuvent fumer sous la canopée et dans les espaces extérieurs aménagés à cet effet disposant de cendriers fixes. Nous vous rappelons que thecamp est sur un site naturel sensible avec un risque important d'incendie. Il est strictement interdit de fumer dans les espaces naturels de thecamp, sous peine d'exclusion immédiate.
- 7.** thecamp mène une exploration de futurs possibles pour l'alimentation et expérimente actuellement une restauration collective à faible impact environnemental, qui remplace les protéines carnées par des protéines végétales. Pour garantir le bon fonctionnement et la cohérence de cette démarche, il est demandé aux campers de ne pas introduire ou consommer sur le campus de nourriture provenant de l'extérieur sans l'autorisation explicite de thecamp.
- 8.** Chaque camper doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur à thecamp.
- 9.** Les installations sportives sont mises à dispositions des campers. Ces installations ne sont pas surveillées et sont sous l'entière responsabilité des usagers.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- 10.** Les campers s'engagent à être présents à toutes les séances de formation prévues par leur calendrier d'activités. L'assiduité est importante !
- 11.** Par exception au point 10 seront acceptées :
 - les absences prévisibles à caractère exceptionnel qui font l'objet d'un accord préalable avec thecamp ;
 - les absences pour raisons médicales justifiées sous 48 heures par un certificat médical (le camper ayant préalablement notifié son absence par téléphone ou par mail) ;
 - les absences justifiées par une raison grave et imprévisible.

12. Les absences ne répondant pas à l'un des cas cités au point 11 seront considérées comme injustifiées et devront être signalées.

13. Pour garantir le bon fonctionnement des formations, tout retard de plus de 15 minutes au début d'un atelier ou événement devra être justifié auprès du département formation de thecamp.

14. Sauf autorisation, les campers ayant accès aux salles de travail pour suivre leur formation ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes.

15. Afin de respecter le travail de chacun, nous demandons aux campers de se comporter calmement. Les comportements bruyants ou susceptibles de perturber le bon fonctionnement des espaces de travail pourront être sanctionnés après entretien individuel.

16. Un camper ne respectant pas ce règlement pourra être exclu par thecamp ou le responsable de la formation ou de l'événement auquel la personne participe.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

17. Un système de vidéosurveillance est installé sur le site dans le but de garantir la sécurité du personnel ainsi que des campers.

18. Droit à l'image : l'image est une donnée personnelle. Les campers ont un droit sur son utilisation, sa conservation ou sa diffusion publique. Il leur appartient de notifier formellement leur opposition s'ils ne souhaitent pas son utilisation, sa conservation ou diffusion publique.

Fait à Aix-en-Provence le 01/02/2018

Denis PARISOT
Directeur Général



